

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE	
Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	-	20.000f.	40.000f
Etranger : Autres Pays	-	23.000f	46.000f
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.	
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro		
Journal légalisé	900 f	-	Par la poste

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****DECRET****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

2022
17 septembre Décret n° 2022-1775 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement 1191

PARTIE OFFICIELLE**DECRET****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****Décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

SUR proposition du Premier Ministre,

DECREE :

Article premier. - Sont nommés :

1. Monsieur Sidiki KABA : Ministre des Forces armées ;
2. Monsieur Ismaïla Madior FALL : Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
3. Madame Aïssata TALL SALL : Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalaïs de l'Extérieur ;
4. Monsieur Antoine Félix Abdoulaye DIOME : Ministre de l'Intérieur ;
5. Monsieur Mamadou Moustapha BA : Ministre des Finances et du Budget ;
6. Monsieur Amadou Mansour FAYE : Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement ;

- | | |
|--|--|
| <p>7. Monsieur Ali Ngouille NDIAYE : Ministre de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire ;</p> <p>8. Madame Oulimata SARR : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;</p> <p>9. Monsieur Cheikh Oumar ANNE : Ministre de l'Education nationale ;</p> <p>10. Monsieur Moussa BALDE : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;</p> <p>11. Madame Mariama SARR : Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion ;</p> <p>12. Monsieur Serigne Mbaye THIAM : Ministre de l'Eau et de l'Assainissement ;</p> <p>13. Madame Fatou DIANE : Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants ;</p> <p>14. Madame Marie Khemesse NGOM NDIAYE : Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;</p> <p>15. Monsieur Oumar SARR : Ministre des Mines et de la Géologie ;</p> <p>16. Madame Sophie GLADIMA : Ministre du Pétrole et des Energies ;</p> <p>17. Monsieur Doudou KA : Ministre des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires ;</p> <p>18. Monsieur Alioune NDOYE : Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique ;</p> <p>19. Monsieur Papa Sagna MBAYE : Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;</p> <p>20. Monsieur Samba SY : Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ;</p> <p>21. Monsieur Abdoulaye Saydou SOW : Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique ;</p> <p>22. Monsieur Abdou Karim FOFANA : Ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises, Porte-Parole du Gouvernement ;</p> <p>23. Monsieur Moustapha DIOP : Ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries ;</p> <p>24. Monsieur Samba Ndiobène KA : Ministre du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Equité sociale et Territoriale ;</p> <p>25. Madame Victorine Anquediche NDEYE : Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et Solidaire ;</p> | <p>26. Monsieur Mamadou TALLA : Ministre des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires ;</p> <p>27. Monsieur Pape Malick NDOUR : Ministre de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi ;</p> <p>28. Monsieur Yankhoba DIATARA : Ministre des Sports ;</p> <p>29. Monsieur Mame Mbaye Kan NIANG : Ministre du Tourisme et des Loisirs ;</p> <p>30. Monsieur Aliou SOW : Ministre de la Culture et du Patrimoine historique ;</p> <p>31. Monsieur Moussa Bocar THIAM : Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique ;</p> <p>32. Monsieur Gallo BA : Ministre de la Fonction publique et de la Transformation du Secteur public ;</p> <p>33. Monsieur Papa Amadou NDIAYE : Ministre de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel ;</p> <p>34. Monsieur Aly Saleh DIOP : Ministre de l'Elevage et des Productions animales ;</p> <p>35. Madame Annette SECK : Ministre, auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargé des Sénégalais de l'Extérieur ;</p> <p>36. Monsieur Mamadou Saliou SOW : Ministre, auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de la Bonne Gouvernance et de la Promotion des Droits Humains ;</p> <p>37. Monsieur Birame FAYE : Ministre, auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité de proximité et de la Protection civile ;</p> <p>38. Monsieur Issakha DIOP : Ministre, auprès du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, chargé de la Prévention et de la Gestion des Inondations.</p> |
|--|--|
- Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel de la République du Sénégal*.
- Fait à Dakar, le 17 septembre 2022.
- Par le Président de la République
Macky SALL
- Le Premier Ministre
Amadou BA